

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LE ROYAUME LTEE	Numéro de permis 2017090	Date d'inspection Le 24 août 2022
Nom de l'établissement Garderie Le Royaume		Numéro de téléphone (506) 382-4565
Adresse 392 rue Amirault Dieppe NB E1A 1G3		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jessica Belliveau-Doiron		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	31 août 2023	
Commentaires : L'administrateur et au moins 50% des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance ou posséder une formation équivalente. Une discussion a eu lieu avec l'exploitante et l'exploitante s'assure d'avoir un plan en place afin de rencontrer les exigences de la loi et les règlements. Une éducatrice est présentement inscrite pour le cour en septembre 2023, si l'opportunité se présente, l'exploitante s'assurera de rencontrer les exigences.			
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	07 sept. 2022	24 août 2022
Commentaires : L'exploitante a envoyé la preuve de conformité par courriel. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<p>Une visite sur les lieux n'a pas été effectué.</p> <p>Le permis sera recommandé, cependant l'exploitante est mise au courant que l'administrateur et 50% des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance ou posséder une formation équivalente. Une éducatrice est présentement inscrite pour la formation en septembre 2023.</p>

original signé par
Jessica Belliveau-Doiron

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 septembre 2022

Date

original signé par

Le 01 septembre 2022

Katherine Pinet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date